



# Le service social des Instituts St-Luc

## AIDES SOCIALES

Mis en place suite à la réforme de l'enseignement artistique, le service social est subsidié par la Fédération Wallonie Bruxelles et à pour objectif principal d'aider les étudiants que leurs problèmes soient d'ordre social, financier, administratif, psychologique ou pratique.

Prends contact avec nous pour toutes questions !

Info sur les valves étudiants du site de ton école ou [servicesocial@stluc-bruxelles.be](mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be)

### 1. Le service social, c'est qui ?

#### > Les personnes de références :

 <b>Thérèse Groulard</b> (jusqu'au 30 septembre 2022)	 <b>Caroline Wezel</b>
La coordinatrice	L'assistante sociale
Gère les dossiers de demande d'aide et coordonne l'ensemble des tâches nécessaires au bon déroulement du service. Elle vous informe sur les aides disponibles en interne.	Vous écoute, vous informe et vous guide dans vos démarches sociales et administratives. Elle traite aussi les demandes d'aides sociales internes.
<a href="mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be">servicesocial@stluc-bruxelles.be</a> 02/541 17 78 (Lundi et jeudi)	<a href="mailto:c.wezel@stluc-esa-bxl.org">c.wezel@stluc-esa-bxl.org</a> Permanence sociale - sans RDV - Vendredi 12h00-16H00 à l'Erg
Disponible les lundis et jeudis sur rendez-vous : <a href="https://calendly.com/servicesocialstlucbxl/rdv-service-social">https://calendly.com/servicesocialstlucbxl/rdv-service-social</a>	Disponible sur rendez-vous : <a href="https://calendly.com/caroline-wezel-service-social">https://calendly.com/caroline-wezel-service-social</a>

 <b>Béatrice Dispiaux</b>	 <b>Lucie Milabi</b>
La psychologue	La gestion administrative
Offre un espace/temps d'accueil et d'exploration pour toutes difficultés ou questions en lien avec la santé mentale. Si nécessaire, elle accompagne la réorientation vers une structure adaptée.	Gère les aspects administratifs du service social : mails, comptabilité, suivi des décisions des conseils, lien avec la procure...

<a href="mailto:psy@stluc-esa-bxl.org">psy@stluc-esa-bxl.org</a>	<a href="mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be">servicesocial@stluc-bruxelles.be</a> 02/537 08 70
Disponible sur rendez-vous : <a href="https://calendly.com/psy-erg-esa-stluc/">https://calendly.com/psy-erg-esa-stluc/</a>	

### > **Et les 2 Conseils sociaux :**

<b>Pour les services Centraux</b> Lorenzo Spangaro, président du Conseil Inter-Instituts St-Luc, <a href="mailto:economatstluc@gmail.com">economatstluc@gmail.com</a> Jean-Paul Verleyen, administrateur délégué des Instituts St-Luc	
<u>Et à l'ESA St-Luc</u>	<u>Et à l'erg</u>
Leenaerts Danielle, direction De Lepeleire Raffaella, personnel administratif * Hortegat Paul, enseignant Lepinois Philippe, enseignant Dujardin Cécile, décret inclusif Et 5 représentants du Conseil des étudiants de St-Luc (CESL), <a href="mailto:cesl.bxl@gmail.com">cesl.bxl@gmail.com</a>	Rassel Laurence, direction Leclercq Danièle, enseignante * Ledoux Maryline, décret inclusif Et 3 représentants du Conseil des étudiants de l'erg, <a href="mailto:cde@erg.be">cde@erg.be</a>

\* Ces membres des Conseils peuvent vous aider à constituer votre dossier de demande d'aide sociale.

### **Des questions, des doutes, besoin d'aide pour remplir le dossier ?**

Prends contact avec le service social :

- > Raffaella De Lepeleire : les mardis de 12h15 et 14h (permanence sans rendez-vous - 1er étage droite) >
- Danièle Leclercq : les mercredis de 11h45 à 12h45 (permanence sans rendez-vous - à l'erg) > Caroline Wezel : les jeudi de 10h30 à 14h30 (permanence sans rendez-vous - à l'erg en face de l'accueil) > par téléphone 02/541 17 78 lundi et jeudi
- > ou par mail [servicesocial@stluc-bruxelles.be](mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be)

## **2. Que puis-je recevoir comme aide ?**

> **Une aide pour tes démarches ou une orientation vers les structures extérieures** : CPAS, Entraide française, AISE, Infor jeunes... (voir permanence de Caroline, l'assistante sociale)

> **Une aide psychologique de première ligne** (Voir les permanences de la psychologue, Béatrice)

### **> Une aide financière**

Chaque année, en fonction des budgets disponibles dans chaque Ecole, une révision des aides est décidée. Tu trouveras ci dessous un exemple des aides qui peuvent être attribuées. Les décisions d'attribution sont prises en Conseil social et peuvent différer d'une école à l'autre ou d'un dossier à l'autre. Les aides ne sont pas reconductibles d'une année à l'autre.

Type d'aide	Description	Montant
-------------	-------------	---------

Droits d'inscription (DI)	Après paiement de l'acompte de 50€, intervention directe auprès de l'école pour payer le reste des DI. Cette aide n'interviendra pas sur la partie des Droits d'Inscription Spécifiques (DIS). INFO : - Un <u>étalement de paiement</u> (payer directement x€/mois sur le compte de l'école) peut être fait sans aucune demande préalable entre le mois de septembre et le 31 janvier 2023 - En cas de <u>problème de paiement</u> , le service social peut proposer un prêt avec étalement de paiement entre février et juin 2023. - Pour les étudiants ayant fait une demande d'allocations d'étude à la Fédération Wallonie-Bruxelles, une <u>dispense de paiement</u> des droits d'inscription peut être demandée (Modalités voir site internet de l'école).	Les DI en dehors de l'acompte de 50€
Intervention financière	Montant alloué en une ou plusieurs fois sur l'année regroupant des aides comme l'aide loyer, l'aide impression et l'aide fournitures artistiques hors Procure.	variable

Fournitures artistiques	Un montant mensuel est mis à disposition de l'étudiant pour ses achats à la Procure de Saint-Luc (rue d'Irlande 57). Les montants sont accordés en deux tranches non cumulables : à partir du mois où l'aide est attribuée jusqu'au 25 janvier et du 26 janvier au 25 juin. Des commandes ou commandes groupées de matériel sont possibles, se renseigner directement à la Procure.	Maximum 4 0 € / m o is
Aide numérique	Aide pour l'achat d'un ordinateur, d'une tablette graphique, d'un appareil photo...	50% de l'achat maximum 650€
Aides exceptionnelles	Aide pour des soins de santé, aide psychologique, aide loyer d'urgence, aide mobilité pour les plus de 25 ans, déplacement dans le cadre d'un cours... Ces aides seront traitées au cas par cas en fonction des demandes.	variable
Aide alimentaire [pour tous les étudiants]	En partenariat avec l'ASEB-Association pour la solidarité étudiante en Belgique, <u>cette aide est accessible à tous les étudiants</u> . Pour 4€ par semaine, vous pouvez accéder à un panier de +/- 40€ de fruits et légumes frais, de produits de première nécessité et/ou d'invendus. Information et inscription : <a href="https://www.facebook.com/AsebBruxelles">https://www.facebook.com/AsebBruxelles</a>	
Job étudiant Interne	Inscription sur la liste des potentiels jobistes au sein des Instituts : BAIU-bibliothèque, service technique, secrétariat, cellules impressions, Procure... 3 appels à candidature auront lieu mi-septembre, début janvier et début juin. Cette aide est accordée pour maximum 2 contrats de +/-60h par étudiant.	12€/h
Aide voyage <u>ESA St-Luc</u>	Aide accordée d'office en cas d'acceptation du dossier. Uniquement pour les voyages avec nuitée(s). Montant calculé uniquement sur la partie demandée par l'école. Les demandes sont à introduire avant le paiement de l'acompte directement auprès du service social ( <a href="mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be">servicesocial@stluc-bruxelles.be</a> ).	50% et maximum 250 €/voyage
Tickets Culture Article 27	Ces tickets permettent aux étudiants d'accéder à l'espace culturel bruxellois et wallon (théâtre, cinéma, concerts, danse, musées, expositions) au tarif unique d'1,25 € (infos : <a href="https://article27.be/">https://article27.be/</a> ). Possibilité d'en recevoir maximum 2 par mois en fonction des disponibilités. A venir chercher à l'accueil du 57 rue d'Irlande de 9h à 13h et de 14h à 17h.	

### 3. Quelles sont les conditions pour recevoir une aide financière ?

- Être en règle d'inscription.
- Satisfaire aux obligations scolaires :
  - en fréquentant régulièrement les cours théoriques et pratiques
  - en présentant tous ses examens, sauf cas de force majeure
- Les revenus du ménage ou de l'étudiant isolé doivent se situer dans les barèmes ci-dessous.

#### En cas de changement de situation après l'accord d'une aide

**>> Préviens immédiatement le service social**

- Abandon en cours d'année = les aides seront immédiatement arrêtées. Une restitution de l'aide accordée pourrait être demandée par le service social.
- Augmentation OU diminution des revenus pris en compte = le service social procédera soit à un arrêt, soit à une modification ou soit demandera une restitution partielle ou totale des aides accordées.

En cas d'abus, un remboursement des aides accordées sera exigé.

#### Un problème en cours d'année ?

**>> Préviens immédiatement le service social**

Une révision de ton dossier peut avoir lieu pendant l'année et une aide exceptionnelle supplémentaire peut être accordée

Barèmes 2021-2022 (sous réserve d'une modification possible en début d'année académique)

Nbre Personne à charge (voir AER)	Etudiants boursiers FWB (Allocation d'études)	Etudiants condit° modeste FWB	Revenus Maximum Aide sociale St-Luc
0 (étudiant isolé)	22.313,52€	26.020,52€	32.313,52€
1	29.177,90€	32.884,90€	39.177,90€
2	35.615,64€	39.322,64€	45.615,64€
3	41.619,78€	45.326,78€	51.619,78€
4	47.197,29€	50.904,29€	57.197,29€
5	52.774,80€	56.481,80€	62.774,80€
par pers. suppl.	+ 5.577,51€	+ 5.577,51€	+ 5.577,51€

En-dessous des barèmes boursiers FWB = aide accordée d'office

Entre les barèmes Boursiers FWB et revenus maximums = aide accordée au cas par cas

Au-dessus des revenus maximums = aide refusée

**!!** Si tu n'es pas dans les barèmes et qu'il y a un changement récent de situation financière **!!**

Remets ta demande d'aide, tous les dossiers seront étudiés

et les aides seront accordées au cas par cas.

### 4. Comment introduire une demande d'aide sociale ?

# 123

<b>1. Remplir le formulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- disponible sur les valves étudiantes sur le site de ton école</li><li>- remplis directement dans le fichier et enregistre-le en fichier word compatible ou pdf. Soit le plus précis et complet possible.</li><li>- rassemble tous les documents à joindre au formulaire. S'ils ne sont pas numériques, scanne-les ou fais-en des photos de bonne qualité (scanners disponibles à la Printbox ou au PrintLab)</li></ul>
<b>2. L'envoyer avec ses annexes à <a href="mailto:servicesocial@stlucbruxelles.be">servicesocial@stlucbruxelles.be</a></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- renomme tes fichiers en y ajoutant ton nom et le type de fichier : exple :MONNOM-formulaire, MONNOM-Avertissement...</li><li>envoie tous les fichiers par mail à <a href="mailto:servicesocial@stluc-bruxelles.be">servicesocial@stluc-bruxelles.be</a> - si les fichiers sont trop lourds, emploie wetransfer : <a href="https://wetransfer.com/">https://wetransfer.com/</a> c'est gratuit.</li><li>- s'il te manque des documents, merci d'indiquer dans le mail pourquoi ils sont manquants. Et renvoie-les par mail, dès que possible.</li></ul>
<p>Le service social vérifiera que ton dossier est complet et le traitera. Il t'enverra un mail d'accusé de réception avec les consignes pour l'<u>entretien obligatoire</u>. Vérifie tes spams régulièrement ! Ton référent prendra connaissance de ton dossier avant le rendez-vous.</p>	

<b>3. Se présenter à l'entretien</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- En fonction des consignes données et de ton référent, présente-toi à l'entretien à l'heure et au lieu donné. Sans cet entretien, le dossier ne sera pas acté.</li></ul>
<p>Ton référent analysera ta situation et présentera ton dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; en conseil social restreint si tu es en-dessous ou entre les barèmes – délai 10 à 15 jours.</li><li>&gt; en Conseil social si tu es au-dessus des barèmes ou s'il y a des changements récents dans tes revenus – délai 4 à 6 semaines.</li></ul>	
<p>La décision du conseil te sera envoyée par mail avec l'explicatif des aides dans la semaine de décision.</p>	

## 5. Protection de la vie privée

Pour répondre au RGPD, le service social est très attentif aux données à caractère privé des étudiants ayant remis un formulaire de demande d'aide. Seuls la coordinatrice du service social, l'assistante sociale et le membre du Conseil qui a reçu le dossier pourront en prendre connaissance pour la bonne organisation du service. Seul l'étudiant majeur sera notre interlocuteur et aucune donnée ne sera transmise aux parents sans l'autorisation de l'étudiant.

## 6. Aide aux Etudiants à Besoins Spécifiques – Décret Inclusif FWB

L'enseignement inclusif en FWB met dorénavant en œuvre des dispositifs permettant de réduire les barrières matérielles, pédagogiques, sociales, culturelles et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études supérieures. Le décret prévoit que 5% des budgets des conseils sociaux soient affectés à la facilitation de la poursuite des études des étudiants porteurs d'un handicap ou présentant des difficultés spécifiques (troubles de l'apprentissage, etc...). L'étudiant

bénéficiaire doit présenter un handicap, un trouble spécifique d'apprentissage ou une maladie invalidante qui peut faire obstacle à sa pleine participation à la vie académique. Pour en bénéficier, l'étudiant doit introduire une demande, accompagnée d'un rapport médical, auprès des services d'accompagnement mis en place au sein de chaque institut.

À l'ESA: Cécile Dujardin - [c.dujardin@stluc-esa-bxl.org](mailto:c.dujardin@stluc-esa-bxl.org)

À l'erg: Maryline Ledoux - [maryline.ledoux@erg.be](mailto:maryline.ledoux@erg.be)

## 7. Les conseils étudiants - CE

Chaque école a son Conseil Etudiant, il est élu parmi les étudiants et te représente dans diverses instances comme le Conseil pédagogique et le Conseil social.

Tu peux donc prendre contact avec lui pour poser tes questions, faire des demandes aux instances, remonter des infos, des idées, proposer des activités que le Conseil étudiant pourrait mettre en place...

Chaque année, le CE cherche des forces vives pour faire tourner ce groupe hyper important dans la vie de ton école. N'hésite pas à t'investir et à rentrer dans ce Conseil ! Ce sera une expérience très enrichissante ;-)

CE ESA St-Luc : [cesl.bxl@gmail.com](mailto:cesl.bxl@gmail.com)

CE erg : [cde@erg.be](mailto:cde@erg.be)



## Faire ses achats à la procure ? Un geste solidaire.

La procure permet aux élèves des différents Instituts d'acquérir toute l'année, à un prix concurrentiel, la plupart des fournitures scolaires et artistiques dont ils ont besoin tout au long de leurs études. Les bénéfices sont entièrement affectés au service social des Instituts St-Luc non financiers dont le Secondaire et l'Ecole de Promotion sociale.



@procurestlucbxl



procure\_stlucbxl

Suis-nous sur les réseaux pour être mis au courant des dernières nouveautés, des horaires ou des promos !